

Déclaration de conformité UE

1. Équipement radio: MIOBULB008 (Modèle IO-WIFI60-5)

2. Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Font Santa, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration :



- Ampoule LED WiFi, E27,
220 ~ 240V, 50/60Hz, RGB+CCT

5. L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union :

- **EMC (2014/30/EU) :** Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **LVD (2014/35/EU) :** Directive sur la basse tension
- **RED (2014/53/EU) :** Directive sur les équipements radio
- **UE 2019/2020 (directive 2009/125/CE): écoconception**
- **UE 2019/2015 (directive 2009/125/CE): Étiquetage énergétique**

6. Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.

- ✓ **EN 62560:2013/A1:2015 :** Lampes à LED à ballast intégré pour l'éclairage général à une tension > 50 V.
- ✓ **EN 62493:2015 :** Évaluation des équipements d'éclairage en relation avec l'exposition humaine aux champs électromagnétiques.
- ✓ **EN 62471:2009 :** Sécurité photobiologique des lampes et des systèmes de lampes.
- ✓ **EN 300 328 V2.2.2 :** Systèmes de transmission à large bande ; Équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande des 2,4 GHz ; Norme harmonisée pour l'accès au spectre radioélectrique. (Ratifié par l'Association espagnole de normalisation en octobre 2019).
- ✓ **EN 301489-1 V2.2.3 (ratifiée) :** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio ; Partie 1 : Exigences techniques communes ; Norme harmonisée de compatibilité électromagnétique (ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en janvier 2020).
- ✓ **EN 301 489-17 V3.1.1 :** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services de communications radio ; Partie 17 : Conditions spécifiques pour les systèmes de transmission de données à large bande ; Norme harmonisée couvrant les exigences de l'article 3, paragraphe 1, point b), de la directive 2014/53/UE (Ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en mars 2017).
- ✓ **EN 62311:2009 :** Évaluation des équipements électroniques et électriques en ce qui concerne les restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz - 300 GHz).

- ✓ EN 55015:2013/A1:2016 : Limites et méthodes de mesure des caractéristiques de perturbation radioélectrique de l'éclairage électrique et des équipements similaires.
- ✓ EN 61547:2011 : Équipement d'éclairage général - Exigences en matière d'immunité CEM
- ✓ EN 61000-3-3:2013 : Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné ≤ 16 A par phase et non soumis à une connexion conditionnelle.
- ✓ EN 61000-3-2-2:2014 : Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée de l'équipement ≤ 16 A par phase)
- ✓ EN 62321-7-1:2015 : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-1 : Détermination de la présence de chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les revêtements anticorrosion métalliques incolores et colorés par la méthode colorimétrique (Approuvé par AENOR en février 2016).
- ✓ EN 62321-7-2:2017 : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-2 : Chrome hexavalent. Détermination du chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les polymères et les produits électroniques par la méthode colorimétrique (Approuvé par l'Association espagnole de normalisation en août 2017).
- ✓ EN 62321-6:2015 : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 6 : Polybromobiphényles et polybromodiphényléthers dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (CG-SM) (Approuvée par AENOR en octobre 2015).

7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L. :



Ville et date:

Barcelona, 12 août 2021

Signature et fonction:

Manuel Hässig
CEO